



Hermenches, le 10 août 2020

Municipalité  
1513 Hermenches

---

## Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 07 / 2020

### Demande de Crédit pour la stabilisation et revitalisation des berges du Ruisseau Pissevache

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

Les berges du Ruisseau Pissevache situées à proximité du battoir, sur la parcelle DP 6, présentent à différents endroits des problèmes d'érosions nécessitant des aménagements de consolidation.

#### 2. Détail du projet

Les travaux à entreprendre sur quatre endroits différents seront : un enrochement à la base de la berge de part et d'autre du Ruisseau sur une hauteur d'environ 80 cm depuis le fond de celui-ci ainsi qu'un pavage de stabilisation.

D'autre part, nous profiterons de la présence de l'entreprise afin d'augmenter le diamètre de passage sous le pont reliant la parcelle 27, aux parcelles 25 et 28.

Ces travaux avaient été prévus lors du remaniement parcellaire des années 80, mais jamais réalisés.

#### 3. Calendrier

Ces travaux seront entrepris cet automne afin de revégétaliser la berge dans les meilleures conditions.

#### 4. Financement

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Bureau géotechnique      | Frs. 13200.-- |
| Géomètre                 | Frs. 2500.--  |
| Mise à l'enquête         | Frs. 2500.--  |
| Travaux de consolidation | Frs. 69200.-- |
| Divers et imprévus 8 %   | Frs. 6900.--  |

**Total** **Frs. 94300.--**  
=====

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| Part subsidiée 60 % | Frs. 56580.-- |
| Part communale      | Frs. 37720.-- |

Travaux financés par la commune et subsidié par le canton a raison de 60 %.

## 8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose que le Conseil Général prenne les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

- Vu le préavis de la Municipalité n° 07 / 2020 du 10 août 2020 concernant la *stabilisation et revitalisation de berges du Ruisseau Pissevache* ;  
Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### **d é c i d e**

1. *d'accorder un crédit d'investissement de Frs. 95000.--*
2. *d'autoriser la Municipalité à emprunter tout ou partie de cette somme*
3. *d'amortir l'objet sur 20 ans*

### Municipalité d'Hermenches

*Sylvain Crausaz*  
Syndic

Laetitia Déglon  
Secrétaire Municipale